



AVIS PUBLIC

« Services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de construction d'un bassin de rétention et de travaux connexes »

La Ville de Coaticook demande des soumissions pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de construction d'un bassin de rétention et de travaux connexes.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville, 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention :

« Services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de construction d'un bassin de rétention et de travaux connexes »

jusqu'à 13 h 30, le 9 janvier 2020 pour être ouvertes publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu à l'endroit prévu.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer le cahier des charges ainsi que la formule de soumission auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et modalités de ce système, à partir du 28 novembre 2019.

La Ville de Coaticook ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le (ou les) soumissionnaire(s).

La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

Donné à Coaticook, ce 28 novembre 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 28 novembre 2019 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 28 novembre 2019.

Donné à Coaticook, ce 28 novembre 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras